

## LE PROJET SOCIÉTAIRE...

*Après avoir observé les pratiques ouvrières de mutuellisme, Proudhon va réfléchir à leur généralisation pour l'ensemble de la société. Il s'agit de trouver «un état d'égalité social qui soit liberté dans l'ordre et indépendance dans l'unité».*

Lorsqu'en 1837 Proudhon pose sa candidature à la pension Suard, bourse d'étude attribuée par l'académie de Besançon aux jeunes gens «*méritants*» du département, il a, à l'âge de 28 ans, la ferme intention de reprendre et de poursuivre ses études afin de parfaire ses connaissances du monde et des hommes. Après avoir «*roulé sa bosse*» de Franche-Comté en Suisse, réalisé pratiquement un tour de France à pied, exercé de nombreux métiers: typographe, correcteur, professeur et même journaliste, ce travailleur infatigable a attentivement observé le monde et la société. Ce fils de tonnelier sent et mesure le poids de la misère, du désespoir, qui glace le cœur des femmes, des hommes et des enfants que l'on enchaîne à la machine.

En effet, en cette première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la mécanisation de la production bat déjà son plein. La croissance et la concentration accélérée de l'industrie provoquent, de catastrophe en catastrophe, de bouleversement en bouleversement, la destruction du tissu social d'une grande partie de la classe ouvrière. Les hommes invoquent la fatalité, d'autres les lois du marché, mais les périodes de crises à répétition acculent toujours les familles au plus total dénuement.

La «*question sociale*» est posée! Et les insurrections ouvrières vont, comme un tragique rituel, rappeler régulièrement aux tenants du pouvoir que les dérèglements d'une société inféodée au capital ne peuvent éternellement repousser les limites du renoncement et de la misère humaine.

### **Un enfant du peuple**

Ces images de détresse, cette pénible impression causée par toute une partie de la population en état de choc, nourrissent depuis longtemps la réflexion de notre postulant bisontin. En guise de conclusion à sa lettre de candidature auprès de l'académie, il déclare: «*Né et élevé dans la classe ouvrière, lui appartenant aujourd'hui et pour toujours (...) par la communion des biens, des souffrances et des vœux, ma plus grande joie, si je réunissais vos suffrages, serait (...) de pouvoir désormais travailler sans relâche (...) à l'affranchissement complet de ceux que je me plais à nommer mes frères et mes compagnons*» (1). Cette profession de foi, son «*serment*», comme le dira Proudhon, ne sera jamais trahi et notre ouvrier philosophe, après avoir «*décroché*» son baccalauréat à l'âge de 29 ans, va pouvoir bénéficier de cette bourse d'étude qui lui permettra, pendant trois années consécutives, de mener tant bien que mal ses recherches et de publier ses premiers ouvrages. Et lorsqu'en 1839, il publie à l'occasion d'un sujet mis au concours par l'académie de Besançon sa *Célébration du dimanche* (2), cet ouvrage constitue bien son programme d'étude, de réflexion et d'action pour les vingt-six années à venir. Comme le dit Michel Augé-Laribé: «*Proudhon au sortir de la jeunesse nous apparaît presque en possession de son système, riche d'idées nouvelles. Comme un lac de montagne il s'est gonflé de tous les ruisselets venus des sommets, de toutes les gouttes que les nuages ont laissé tomber. Il ne peut plus contenir en lui-même tout ce qu'il a amassé. Le barrage cède, et c'est un torrent qui ravage et féconde la plaine*» (3).

De par sa famille, Proudhon est de tradition républicaine. Mais il va de très bonne heure penser que cette grande révolution de 1789 n'a réalisé que la moitié de son programme. Elle est restée au milieu du gué. Tous ces droits formels reconnus à la personne humaine n'ont trouvé, jusqu'à présent, aucune sanction

(1) P.-J. Proudhon, *Correspondance*, éd. Lacroix, 1874-1875, tome I, p.24, «*Lettre de candidature*».

(2) P.-J. Proudhon, *De l'utilité de la célébration du dimanche considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité*, 1839.

(3) Michel Augé-Laribé, introduction à *De la célébration du dimanche*, éd. Marcel-Rivière, 1926, p.30.

économique et sociale, aucune garantie effective. De plus, la succession accélérée des régimes politiques les plus divers: royauté, république, empire, restauration et conséquemment la mise à l'essai d'un grand nombre de constitutions politiques ont déjà «usé» une multitude d'hommes d'État et de responsables sans pour autant que la misère et l'injustice cessent d'être le lot du plus grand nombre. Il s'agit donc bien, pour notre Franc-comtois, de transposer le programme révolutionnaire de justice et de liberté du plan politique au plan social. Il écrira d'ailleurs, dès 1839, qu'il est nécessaire de trouver «*un état d'égalité sociale qui ne soit ni communauté, ni despotisme, ni morcellement, ni anarchie, mais liberté dans l'ordre et indépendance dans l'unité, et ce premier point résolu il faudra indiquer le meilleur mode de transition*» (4). Proudhon pose ici très clairement le problème sociétaire, il indique le véritable sens d'une révolution qui se doit avant tout d'être sociale.

Dès cette époque, cet «*aventurier de la pensée*» comme se nommera lui-même Proudhon, va toute sa vie se considérer comme un chercheur. En fait il est un peu cet observateur attentif qui va se trouver, au bon moment, à la croisée des chemins. Celui qui va recevoir en héritage une longue tradition de recherches et d'études scientifiques et, grâce aux travaux de Saint-Simon, l'homme qui reconnaîtra très tôt toute l'importance de la constitution d'une véritable épistémologie des sciences sociales. Il proclamera haut et fort que la compréhension et la connaissance de la véritable nature des liens sociaux et des phénomènes de société relèvent du domaine de la connaissance positive. De même, à cette époque, il affirme la possibilité de la constitution d'une science de la morale dégagée, bien sûr, de toute forme de transcendance.

### **Proudhon, sociologue**

En 1840, il va pouvoir déclarer qu'il doit exister une science de la société «*qu'il ne faut pas inventer, mais découvrir*» (5). Une science des rapports sociaux qui doit permettre de dégager les fondements objectifs d'un plan de reconstruction de la collectivité humaine, plan au service de la justice et de la liberté. Même si le climat scientiste omniprésent en ce milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle n'est pas toujours fait pour clarifier les choses, Proudhon se distingue dès ses premiers ouvrages comme un des fondateurs de la sociologie moderne. Dans son premier mémoire sur la propriété (6), il va en effet exposer très clairement sa théorie de la force collective à partir de laquelle il sera en mesure d'explicitier la nature du vol capitaliste, «*l'erreur de compte*» qui intervient lors de la production des biens. Mais plus originale encore sera l'application de sa théorie à toutes les formes d'activités humaines nécessitant l'association, l'effort collectif et, par conséquent, entraînant la division des tâches: académie, orchestre, etc... Et très rapidement cette force de la collectivité va l'amener à définir le concept d'être collectif, lui-même doué d'une raison collective.

Après avoir, dans le même ouvrage, porté l'estocade à la sacro-sainte propriété, fondement de toutes les inégalités entre les hommes, après avoir déclaré que le but de la révolution est bien l'«*anarchie*», cette anarchie positive qui fait du gouvernement de chacun par chacun la règle excluant toute forme de hiérarchie sociale, Proudhon fait sienne la célèbre formule de Saint-Simon qui invite ses concitoyens à passer du gouvernement de l'homme par l'homme à l'administration des choses. Mais quel doit être à nouveau le bon mode de transition? Par quel moyen ouvrir la première piste, poser les premiers jalons?

On sait toute l'attention que portait déjà Proudhon aux phénomènes économiques. Après avoir lu tous les classiques de l'économie politique de l'époque, il est persuadé que c'est par la réorganisation des forces économiques que la révolution prendra réellement toute sa dimension sociale. Saint-Simon avait clairement affirmé que la classe des industriels était appelée à prendre en main la destinée de l'humanité. C'était, selon lui, par la mise en exploitation du monde, par la multiplication de la production, par son organisation rationnelle que la suprématie du travail s'affirmerait et signifierait la fin de la caste féodale et militaire. Plus encore Saint-Simon considérait que, grâce à la division du travail et au caractère collectif de l'activité économique, les hommes découvrirait de plus en plus la complémentarité et surtout, d'un point de vue social, l'égalité des tâches. Enfin le recours exclusif aux capacités professionnelles excluant toute prérogative d'ordre social ou familial, tout cela devait entraîner progressivement une organisation de l'économie où disparaîtrait l'autorité de l'homme sur l'homme. Mais bien que cette tendance libertaire fût souhaitée par Saint-Simon, il manquait toujours à «*l'administration des choses*» un fait, un principe objectif, qui introduirait le droit et rien que le droit dans les rapports sociaux et qui, par conséquent, exclurait toute forme de hiérarchie.

(4) P.-J. Proudhon, *De la célébration du dimanche*, op. cit., p.61.

(5) Id., *ibid.*, p.89.

(6) P.-J. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement (Premier Mémoire)*, éd. Prévôt, Paris, 1840.

Proudhon rapporte de son tour de France et de sa vie professionnelle de nombreuses observations concernant l'organisation des classes ouvrières. Le monde de la production et plus particulièrement ceux qui subissent la dure loi du salariat ont, depuis le début du siècle, créé et considérablement renforcé tout un faisceau de liens matérialisant une entraide effective entre les travailleurs. On comptera en France, à la veille des événements de 1848, plusieurs milliers de caisses de secours mutuel, caisses de résistance, associations ouvrières de production, etc. Et lorsque de 1843 à 1847 Proudhon travaillera pour une société de batellerie établie à Lyon, il découvrira sur place une société mutualiste ouvrière organisant toute la corporation des canuts. Cette société dont «*la structure primordiale du modèle restait le mutuellisme ou la mutualité, c'est-à-dire une association pluraliste de producteurs ou de compagnies ouvrières fondées sur l'égalité des contractants instituant entre eux des échanges équitables*» (7) constituera bien l'exemple type dont va «*s'emparer*» Proudhon pour bâtir son projet socio-économique. Systématisant celui-ci, universalisant ces principes, il compte bien, à partir de cette pratique ouvrière, être en mesure de passer, du bas vers le haut, à la reconstruction de la société.

### Du mutuellisme...

Proudhon écrit dès 1851, rendant hommage à la classe ouvrière: «*Je désespérerais de ma tâche si le Peuple, dans son instinct à la fois si pratique et si révolutionnaire, ne m'avait abrégé des neuf-dixièmes le chemin (...), c'est sa pratique la plus récente dont je vais essayer la formule*» (8) et d'ajouter quelques années plus tard: «*Qu'est-ce que la mutualité en effet? Une formule de Justice, jusqu'à présent négligée, ou tenue en réserve, par nos différentes catégories législatives; et en vertu de laquelle les membres de la société, de quelque rang, fortune et condition qu'ils soient, corporations ou individus, familles ou cités, industriels, agriculteurs ou fonctionnaires publics, se promettent et se garantissent réciproquement service pour service, crédit pour crédit, gage pour gage, sûreté pour sûreté, valeur pour valeur, information pour information, bonne foi pour bonne foi, vérité pour vérité, liberté pour liberté, propriété pour propriété...*» (9).

Qui dit mutuellisme évoque donc immanquablement l'idée d'égal échange mais cet échange est aussi le résultat d'un accord, d'un contrat librement établi. Et parce que celui-ci implique une totale réciprocité, parce que son objet, son champ d'application, est bien défini, qu'il garantit de plus l'égalité des contractants tout en fondant leur propre liberté, il est en quelque sorte pour Proudhon la matérialisation du Droit.

Le contrat mutuel appliqué à la réorganisation des forces économiques va avoir pour conséquences directes: le respect du pluralisme des centres de production, la fin des monopoles, la pondération, la mise en équilibre des forces sociales, des biens, des services et des produits. «*Il répugne à toute idée de hiérarchie*». Il s'agit donc bien pour notre auteur d'instituer une véritable garantie économique-sociale, un «*contractualisme*», un «*socialisme de l'échange*» afin que, comme le précise Proudhon, «*la société, ce vaste être collectif, cette formidable force de collectivité, ce pouvoir social ne soit plus fondé sur la subordination, la soumission des uns et le commandement des autres, mais bien arc-bouté, en appui, reposant constamment sur le Droit, dont les contrats mutuels seront l'expression*». Encore faut-il que le contrat mutuel généralisé à toutes les fonctions économiques devienne comme le pense Proudhon le nouveau contrat social et que celui-ci, expression dans le champ social de la Justice, soit bien le fondement de la nouvelle société.

A cette fin, Proudhon s'oppose violemment au contrat social de Jean-Jacques Rousseau. Mais, comme le note Bouglé, «*souvent aussi on a omis de noter que la sévérité de Proudhon pour Rousseau est moins celle d'un contradicteur obstiné que celle d'un continuateur intransigeant. Proudhon veut aller plus loin que Rousseau dans le même sens. Son objet dernier est bien d'établir dans la vie sociale, le règne effectif des contrats*» (10). A partir de ses idées fixes, ses marottes en matière d'organisation sociale, Rousseau considère que l'homme à l'état de nature, paré de toutes les vertus et de toutes les qualités, doit, pour des raisons de survie, contraint et forcé, s'associer avec ses semblables; enfin passer contrat avec cette affreuse marâtre qu'est la société. Grâce à sa misanthropie il réussit le tour de force d'escamoter la véritable dimension sociale de la liberté humaine, et il justifie ainsi l'autorité de l'homme sur l'homme.

En effet, si l'association de l'homme avec la société repose sur la contrainte, ce «*ralliement*» est la néga-

(7) Pierre Ansart, *Naissance de l'anarchisme*, éd. PUF, p. 241.

(8) P.-J. Proudhon, *Idée générale de la révolution au XIX<sup>ème</sup> siècle*, éd. groupe Fresnes-Antony de la Fédération anarchiste, p.190.

(9) P.-J. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, éd. Dentu, 1985 (2<sup>ème</sup> édition), p.191.

(10) C. Bouglé, *La Sociologie de Proudhon*, éd. Armand-Colin, 1911.

tion du contrat mutuel, libre et égalitaire. De plus, la société résultant de ce regroupement forcé constituera une association qui à la première secousse risque de disparaître. Ce conglomérat d'hommes qui ne repose ni sur la confiance ni sur la liberté ne fait aucunement référence au Droit. Il va donc falloir, pour redonner à l'ensemble force et vigueur, avoir recours à un subterfuge qui sauve l'édifice social. Il suffit alors pour Rousseau de nous indiquer que la souveraineté du peuple s'incarne dans l'État, le gouvernement, pour que l'homme délègue ses pouvoirs à cette entité. Le ciment social, sa véritable nature, est bien pour notre Genevois le principe d'autorité. Et comme tout cela ne suffit pas encore, Rousseau précise qu'il ne doit exister aucun intermédiaire entre le citoyen et l'État. Pour bien avoir l'énoncé de la volonté générale, il faut donc éliminer tous les filtres que constituent les franchises, les libertés locales, toutes les formes d'autonomie que le corps social, force de pondération et d'équilibre, génère *«naturellement»* (*«Pas de société dans la société»*). Mais si le citoyen délègue ses pouvoirs, il ne va pas jusqu'à renoncer au droit de propriété bien sûr! Et afin de mettre une barrière infranchissable entre lui et l'État, dernier rempart de sa propre liberté, le disciple de Rousseau va devoir, pour sauver l'essentiel, s'entourer de propriétés!

### **...au contrat fédératif**

Tout cela ne peut qu'irriter profondément Proudhon qui voit d'abord dans Jean-Jacques Rousseau l'homme renonçant à ses responsabilités familiales et abandonnant ses propres enfants, mais plus encore celui qui voue le reste de l'humanité à la dépendance de l'État et du gouvernement.

L'homme qui institue une hiérarchie entre les citoyens et qui, sous couvert d'organisation sociale, là où des rapports de mutualité suffisent, là où le solide bon sens et la pratique ouvrière indiquent clairement le fameux *«mode de transition»*, limite la révolution à un stade purement politique.

Aussi il n'est pas question pour Proudhon de laisser escamoter la réforme de la société en maintenant la dictature du politique sur l'économique car *«les fonctions politiques sont de plus subordonnées aux autres parce que, en dépit de leur majesté d'apparat, elles jouent un rôle bien moins essentiel que les fonctions économiques»* (11). Pour Proudhon la réorganisation des fonctions économiques sur un mode mutualiste doit non seulement générer une nouvelle organisation politique de la société, mais de plus ramener les fonctions politiques à leur véritable échelle, entraîner la déchéance de l'État, le dissoudre dans l'ordre économique. L'atelier, comme il le dit en 1851, remplacera le gouvernement! Est-ce la fin de la politique? Que deviendront les nécessaires assemblées territoriales qui ne s'inscrivent pas dans un rapport de production ou d'échange?

Proudhon pense en la matière qu'une extension, qu'une application spéciale du principe mutualiste là encore est nécessaire. Il note dans la *Capacité politique des classes ouvrières*: *«Ainsi transporté dans la sphère politique, ce que nous avons appelé jusqu'à présent mutuellisme ou garantisme prend le nom de fédéralisme. Dans une simple synonymie nous est donnée la révolution tout entière; politique et économique...»* (12). C'est, comme le précise Bouglé, *«sur le système fédératif que compte Proudhon pour faire enfin du contrat social une réalité, c'est-à-dire pour substituer à une convention politique qui demeure une hypothèse cette multiplicité mobile des pactes effectifs qui est la vie même de l'échange»* (13). A partir donc d'une vaste structure contractuelle, dont la trame organisationnelle plongera ses ramifications horizontales et verticales dans le champ social, Proudhon veut mettre en place un garantisme politico-économique effectif.

Le mutuellisme proudhonien maintient les équilibres, régule les tensions du corps social dans son ensemble, il ne prétend pas à partir d'idées toutes faites, d'a-priori intellectuels, emprisonner la réalité sociale. Bien au contraire, il est une application toujours en mouvement, toujours en transformation, des principes de Liberté et d'Égalité au corps social.

De 1839 jusqu'à sa mort, Proudhon consacrera plus de 10.000 pages afin de définir les conditions d'une possible réconciliation de l'homme avec la société. C'est à la collectivité humaine et, comme il le dira lui-même, à l'étude de ses phénomènes et surtout de leurs rapports entre eux que Proudhon nous convie, afin d'ébaucher une véritable physiologie sociale elle-même partie prenante d'une vaste transformation sociétale empruntant le chemin du mutuellisme pour construire l'Anarchie.

**Régis FAUDOT.**

(11) P.-J. Proudhon, *De la capacité politique*, op. cit., p.205.

(12) Id., Ibid., p.183.

(13) C. Bouglé, *La Sociologie de Proudhon*, op. cit., p.248.